



Le front commun syndical de l'enseignement exige :

de chaque employeur

- qu'il fournisse les équipements de protection individuelle comme il est légalement tenu de le faire ;
- qu'il mette à disposition des locaux adéquats et conformes aux prescrits sanitaires ;

du Politique

- qu'il généralise les tests rapides au niveau de tous les établissements ;
- qu'il organise un tracing permettant le suivi efficace des cas COVID ;
- qu'il accorde aux personnels de l'enseignement un accès prioritaire à la vaccination.

Ce n'est qu'à ces conditions qu'une rentrée à 100% en présentiel sera possible dès le 19 avril. Elle permettra

- de retrouver des conditions de travail acceptables
- de limiter le décrochage des élèves
- d'améliorer la santé mentale des élèves et des enseignants.

Concernant ce dernier point, une attention particulière et bienveillante sera nécessaire, notamment au moment des évaluations.

Le front commun soutient les actions locales et invite l'ensemble de ses affilié.e.s à s'y associer tout en respectant les normes sanitaires.